



Protection des captages Politique environnementale Arrangements privés Foncier agricole

Auteur

■ Michel PECH, UMR SMART-LERECO,
AGROCAMPUS OUEST, INRA, Rennes
Données: Eaux du Bassin Rennais



■ Le projet FARMaine part du constat que les espaces de fonds de vallées sont de plus en plus fortement et concrètement impactés et transformés par les politiques publiques d'environnement (PPE), que ce soit en milieu rural ou péri-urbain. Son objectif est de questionner les effets de ces politiques sur les systèmes et le foncier agricoles dans les espaces de fonds de vallées

■ Le projet se concentre sur des expériences impactant le foncier agricole situé en fonds de vallée. L'observation porte sur cinq sites au sein desquels des politiques d'environnement ont des effets directs sur les usages du foncier agricole : quatre sites sont situés dans le bassin versant de la Maine : les Basses Vallées Angevines, la vallée du Loir médian, la vallée du Sarthon et Alpes Mancelles, la vallée de l'Oudon. Le cinquième site est situé dans le bassin Rennais (Bassin versant des Drains de Coglais).

Présentation du site d'étude

L'aire d'alimentation de captage des Drains du Coglais

Le territoire des Drains du Coglais, situé en amont du bassin versant de la Loisançe et de la Minette est intégré dans le périmètre du SAGE Couesnon.

L'aire d'alimentation s'étend sur une superficie de 3000 ha, dont 2169 ha correspondent à la surface couverte par les périmètres de protection de captage définis par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 1994.

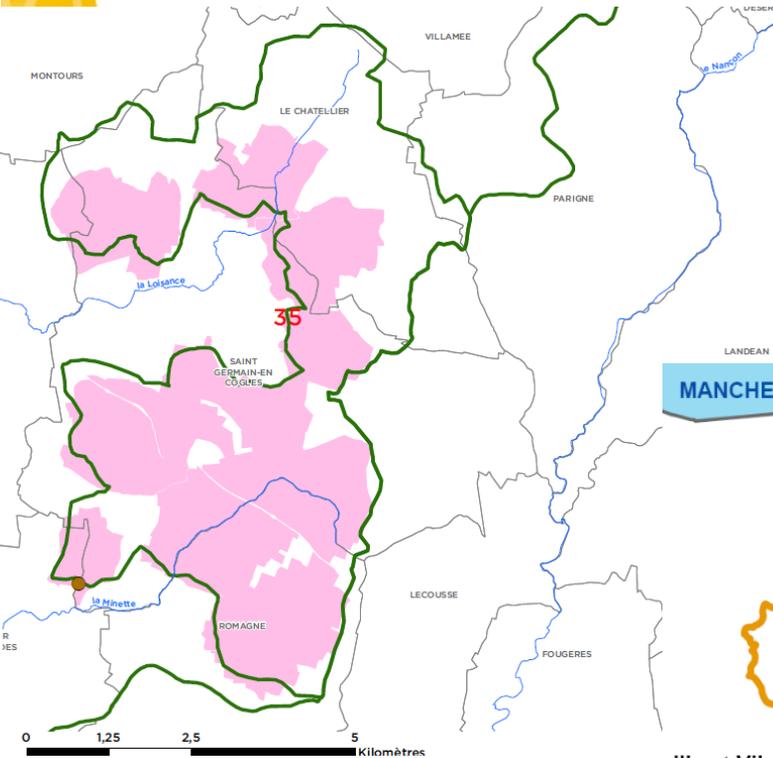
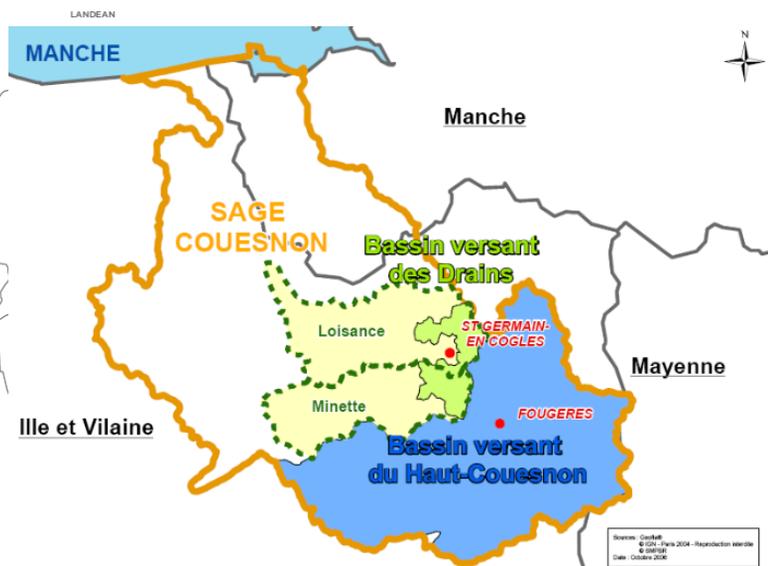


Fig 1. Carte du Bassin versant des Drains du Coglais



Légende

Ouvrage	Limites administratives
Cours d'eau	Limites communales
Bassins versants	Limites départementales
Aires d'alimentation des captages	



Présentation du site d'étude: Aire de captage

L'aire d'alimentation de captage des Drains du Coglais

Les Drains du Coglais sont une ressource stratégique pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais et pour le département d'Ille et Vilaine. C'est la plus importante ressource en eau souterraine du département, l'eau étant captée par drainage de la nappe, qui est située dans l'arène granitique. Les Drains du Coglais peuvent produire jusqu'à 15 000 m³/j et couvrent 15% des besoins en eau du Bassin Rennais (6% du département d'Ille et Vilaine).

Le captage (désigné captage prioritaire Grenelle en 2009) est constitué de 13 drains d'une longueur totale de 11 km, situés sur 5 communes. Un seul bourg est intégré dans le périmètre du bassin versant : la commune de Le Châtelier. Environ 3 000 habitants vivent sur ce territoire.

Figure 2. Aire et périmètres de captage des Drains du Coglais

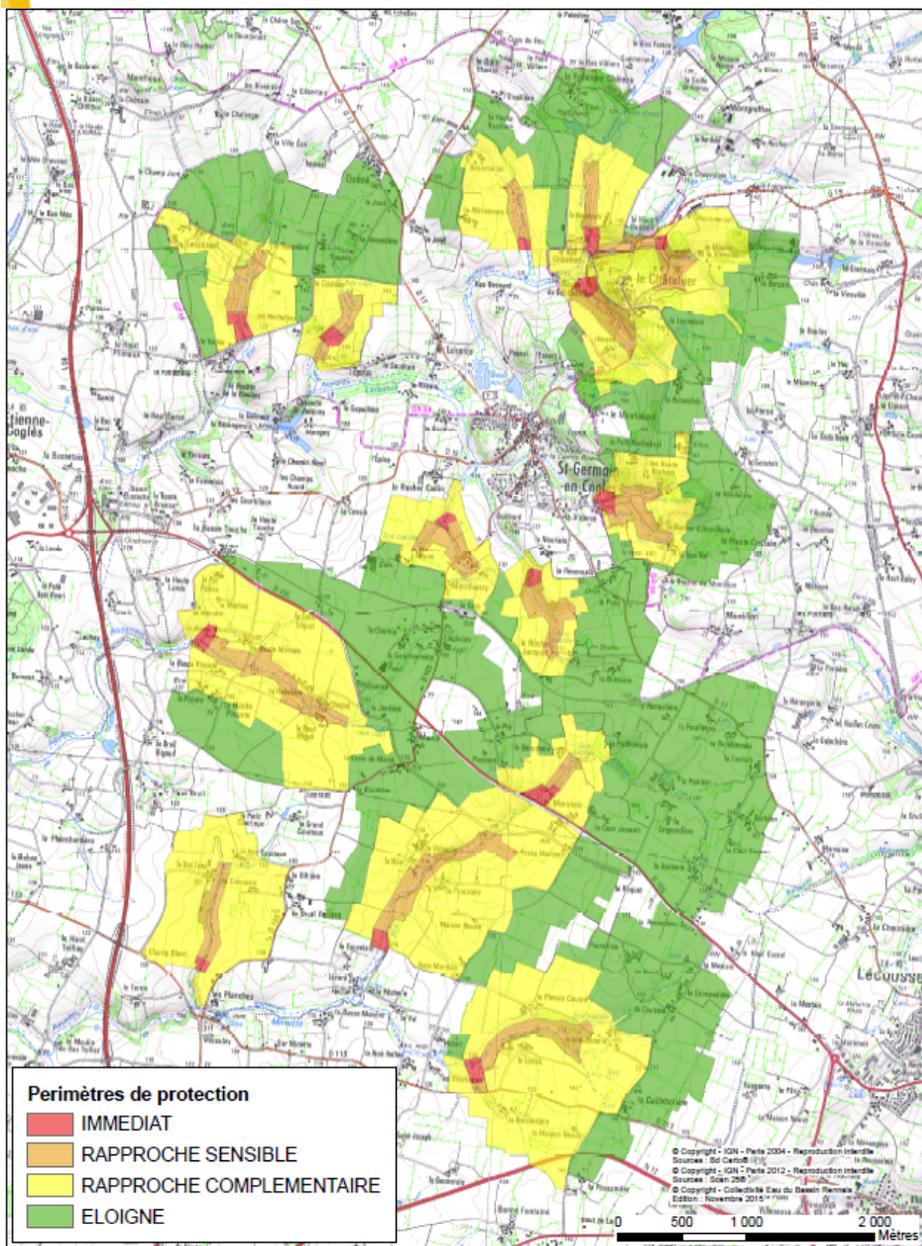


Figure 3. Illustration du Drain n°2 du Coglais





Les objectifs de l'étude de cas

Objectif 1

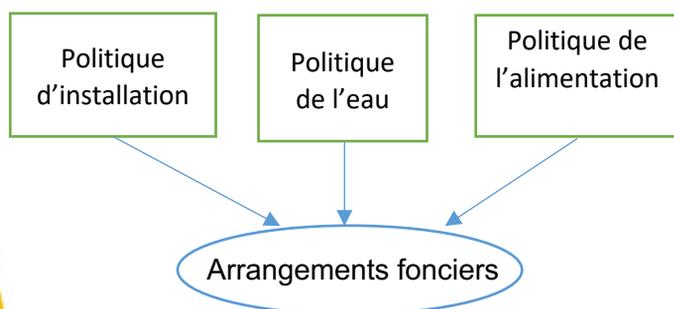
Infirmier ou confirmer que les arrangements fonciers se développent au niveau local pour améliorer l'efficacité des politiques publiques environnementales.

Objectif 2

Profiter du renouvellement générationnel d'exploitants agricoles pour que les jeunes agriculteurs puissent faire perdurer les pratiques agricoles durables mises en place par les cédants

Objectif 3

Discuter l'hypothèse selon laquelle le Paiement pour Service Environnementaux (PSE) pourraient garantir contractuellement aux jeunes agriculteurs un revenu conditionné par le couplage d'actions sur la qualité de l'eau et la valorisation de produits de qualité.



Originalité de la méthode

- Le projet FARMaine positionne ses réflexions au croisement de trois principaux champs de recherche : l'analyse des politiques publiques environnementales, l'analyse des systèmes agricoles territorialisés et l'analyse des dynamiques foncières agricoles. La démarche d'enquête est menée auprès d'une diversité d'acteurs parties prenantes, selon des modalités et des intérêts divers, de la mise en œuvre des PPE. Deux grandes catégories d'acteurs sont distinguées dans la passation des entretiens :
 - Les acteurs s'inscrivant dans une logique d'action collective : Les services de l'État et les établissements publics administratifs (DRAAF, DREAL, DDT, Agence de l'eau...), les collectivités territoriales, les associations de protection de la nature et de développement agricole et rural, les représentants de la profession agricole et de la gestion foncière,
 - Les acteurs s'inscrivant dans une logique d'action individuelle : les propriétaires fonciers, exploitants agricoles et autres usagers de l'espace rural (pêcheurs, chasseurs, etc.).
- Des réunions régulières entre chercheurs du consortium et avec le comité de suivi (composé des partenaires territoriaux du projet) afin d'inscrire la démarche dans une approche interdisciplinaire et partenariale

Figure 5. Acteurs participant aux arrangements fonciers

ACTEURS	RÔLE(S)
LES COLLECTIVITÉS LOCALES	Production, distribution, contexte évolutif loi NOTRe et de Modernisation
COLLECTIVITÉ EBR	Mise en réseau des acteurs, appui technique par le contrat territorial de protection de la qualité de l'eau et du suivi du projet
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs et animation du projet
SAFER	Apport de la réserve foncière initiale, animation foncière et appui technico-juridique
DDTM	Appui administratif et réglementaire et incitation des exploitants à s'engager dans le projet (SDREA)
NOTAIRES	Rédaction des actes notariés d'échanges parcellaires, des baux ruraux à contraintes environnementales (non obligatoire, mais plus de protection pour le fermier et le propriétaire)
ASSOCIATION D'AGRICULTEURS	« Très active » sur les Drains depuis 1995 (date de mise en place de PPC par la ville de Rennes)
ACTEURS CIBLES	Agriculteurs (exploitants agricoles), propriétaires fonciers



Contexte territorial

Portrait de l'agriculture et de ses évolutions

Chiffres de l'agriculture (2017)

75% de SAU (1655 ha)

- système bovin lait majoritaire (2/3 des exploitations) pour un quota laitier moyen de 527 000 L et une SAU moyenne de 81 ha.
- 119 exploitations exploitent plus de 3 hectares dans le bassin versant des Drains de Rennes.
- 53 d'entre elles possèdent leur siège d'exploitation sur le bassin versant.
- 108 exploitations exploitent plus de 1 ha dans les périmètres de protection.
- 45 d'entre elles possèdent leur siège sur le périmètre de protection
- 6 exploitations sont engagées en AB

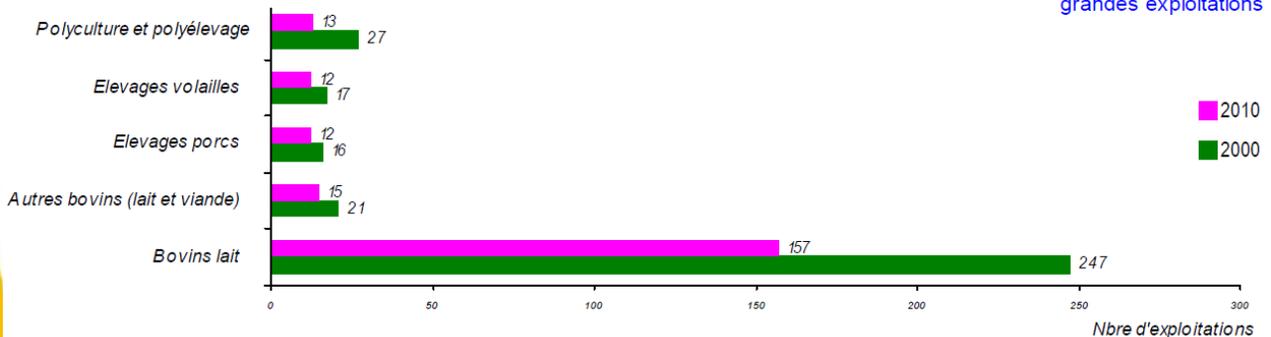
Formes juridiques et emploi agricole en 2010

(Pays de Fougères, données CA 35)

- 43 % d'exploitations individuelles
- 59 % des exploitations sous forme sociétaire (45 % en Ile et vilaine) dont 17 % en GAEC, 35 % en EARL, 5 % (autres)
- Baisse de 34 % des actifs agricoles depuis 2000. En moyenne 2 actifs/exploitation pour une augmentation de 36% de surface moyenne par UTA (32 ha/UTA)

Figure 6. Evolution des OTEX sur le bassin versant de Loisanse- Minette entre 2000 et 2010

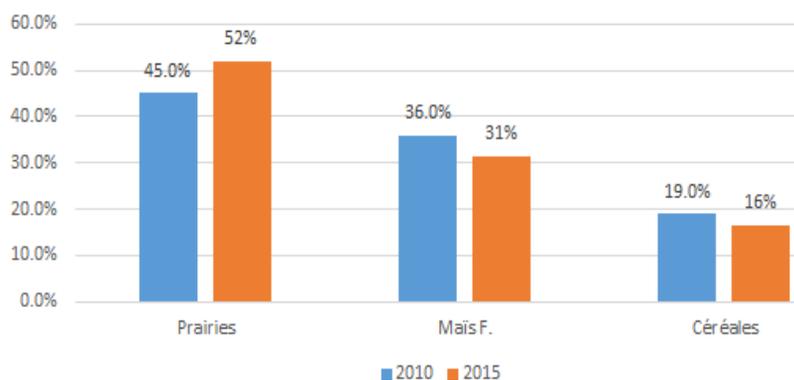
Orientation principale des exploitations



Une concentration et spécialisation des exploitations

- Une spécialisation en bovin-lait
- Une tendance à l'agrandissement des exploitations (baisse de 32% entre 2000 et 2010 avec une taille moyenne de 40 ha en 2000 et 58 ha en 2010).
- La part d'herbe dans la SAU a augmenté 52 % contre 45 % en 2010 au détriment du maïs fourrage (31 % contre 36 % en 2010) et des cultures de vente 16 % contre 19 % en 2010 (DTPA).

Figure 7. Evolution de la part moyenne de maïs fourrage et de prairies dans la SAU des exploitations bovins-lait (DTPA* 2010-2015)



*DTPA: Diagnostic Territorial de Pression Agricole



Contexte territorial

Spécificités et problématiques relatives au foncier agricole

Une forte pression foncière

- Un parcellaire morcelé
- Une politique foncière forte sur les zones à enjeux eau (Réserve foncière, BRCE, échanges parcellaires)

Une dynamique d'installation qui fléchit sur les dernières années (Pays de Fougères, données CA 35)

- Un vieillissement de la population agricole (40/50 ans et +50 ans majoritaires)
- De nombreux départs en retraite en perspective à 2025
- Des départs non compensés par les installations (taux de renouvellement de génération de 38% en 2010)

Figure 8. Evolution des tranches d'âges des exploitants agricoles (2000-2010)

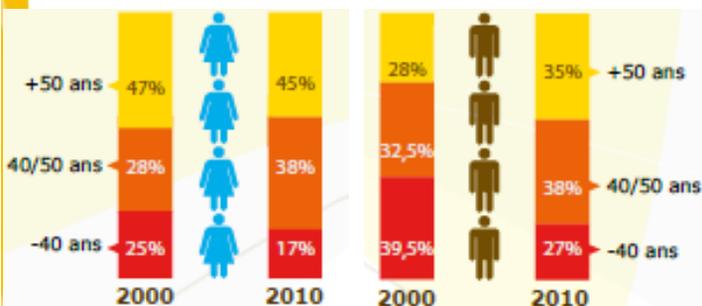
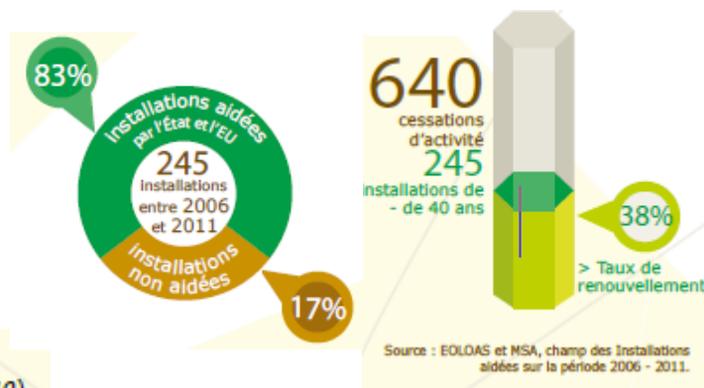


Figure 9. Installations et taux de renouvellement agricoles (2006-2011)



L'indice de vieillissement a fortement augmenté en 10 ans*. Il est ainsi passé de 0,4 à 0,8 (I&V : de 0,4 en 2000 à 0,9 en 2010).

Les enjeux environnementaux du territoire

Un territoire stratégique

Le BV des Drains du Coglais est très productif (jusqu'à 15 000 m³/j) et couvre 15% des besoins en eau du Bassin Rennais (6% du département d'Ille et Vilaine).

Les opérations de protection de la ressource en eau engagées depuis 1996 sur le bassin versant des Drains ont permis d'améliorer la qualité de l'eau de cette ressource, le mélange des 13 Drains étant redescendu à une concentration en nitrates proche des 50 mg/L. Aujourd'hui, la qualité de certains Drains se révèle cependant encore problématique.

Le bassin versant des Drains a été classé comme "captage prioritaire" sur le paramètre nitrates par le SDAGE Loire-Bretagne, suite au Grenelle de l'Environnement. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral de délimitation du périmètre d'action a été pris en date du 11 octobre 2011, ainsi qu'un arrêté préfectoral définissant le programme d'action, en date du 18 juin 2012. La phase volontaire de ce programme d'action terminée le 31 décembre 2014 a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2015.

Le bilan en fin de programme d'action a révélé qu'un Drain (le n°5) n'atteignait les objectifs ni en termes de mobilisation des agriculteurs, ni en terme de qualité de l'eau en nitrates. Ce secteur a fait l'objet d'un arrêté préfectoral réglementaire de type ZSCE - zones soumises aux contraintes environnementales, issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.



Les enjeux environnementaux du territoire

Historique et acteurs de la construction des PPE sur le territoire

1987-1994

Etudes préalables à la mise en place des périmètres de protection et définition des servitudes

25 Oct. 1994 : Arrêté préfectoral périmètre de protection de captage Drains

1996-2002

- Indemnisation des servitudes par la ville de Rennes
- Acquisitions foncières des périmètres immédiats et rapprochés dans le cadre des remembrement des communes (150 ha)
- Boisement de 70 ha des périmètres achetés

1987

1994

1995

1996

2002

1995-2002

Programme Bretagne Eau Pure n°2 (9 mai 1996)

- Opération groupée PMPOA 1 (déclaration fin 1995/ diagnostics et travaux 1996-2002)
- Création d'un projet de CTE collectif (19 signatures)

2003-2006

Programme Bretagne Eau Pure (5 décembre 2003)

- Promotion des EPA (Engagement de Progrès Agronomique) à partir de fin 2002
- Accompagnement de la résorption

2003

2006

2008

2009 : Désignation du captage des Drains comme captage prioritaire « Grenelle »

2009

Fév. 2010 : convention SAFER/AELB /chambres d'agriculture → Drains du Coglais classés « captage expérimental »

2010

5 Oct. 2011 : arrêté préfectoral de délimitation de l'aire d'alimentation

2011

22 Juin 2012 : arrêté correspondant au programme d'action volontaire sur 3 ans

2012

12 Juil. 2012 : Approbation Plan d'Aménagement et de Gestion Durable / Règlement du Sage Couesnon (CLE)

2014

31 déc. 2014 : arrêté de prolongation d'1 an du programme d'action volontaire

2015

31 déc. 2015: Arrêté préfectoral ZSCE Drain 5

2016

2008-2012

Contrat territorial Drains (co-pilotage avec le SMPBC)

Programme actions volontaires → objectifs non atteints pour l'ensemble du bassin versant:

- qualité d'eau (45 mg/l en percentile 90 à l'exutoire de chacun des Drains)
- contractualisation des exploitants agricoles à la charte (70% ou 90% de la SAU, selon le sous bassin-versant)

2013-2016

Contrat territorial lié à la procédure « captage prioritaire »

2015-2017 – Actions foncières

- 1er Projet d'échange de 66 ha finalisé en 2015
- 2è Projet d'attribution / échange finalisé en 2016
- 3è Projet d'échange débuté en 2017: plus de 25 ha acquis par la Collectivité EBR et mis à disposition des exploitants à proximité en BRCE

2017

2021

2017-2021

Contrat territorial Drains EBR - AELB

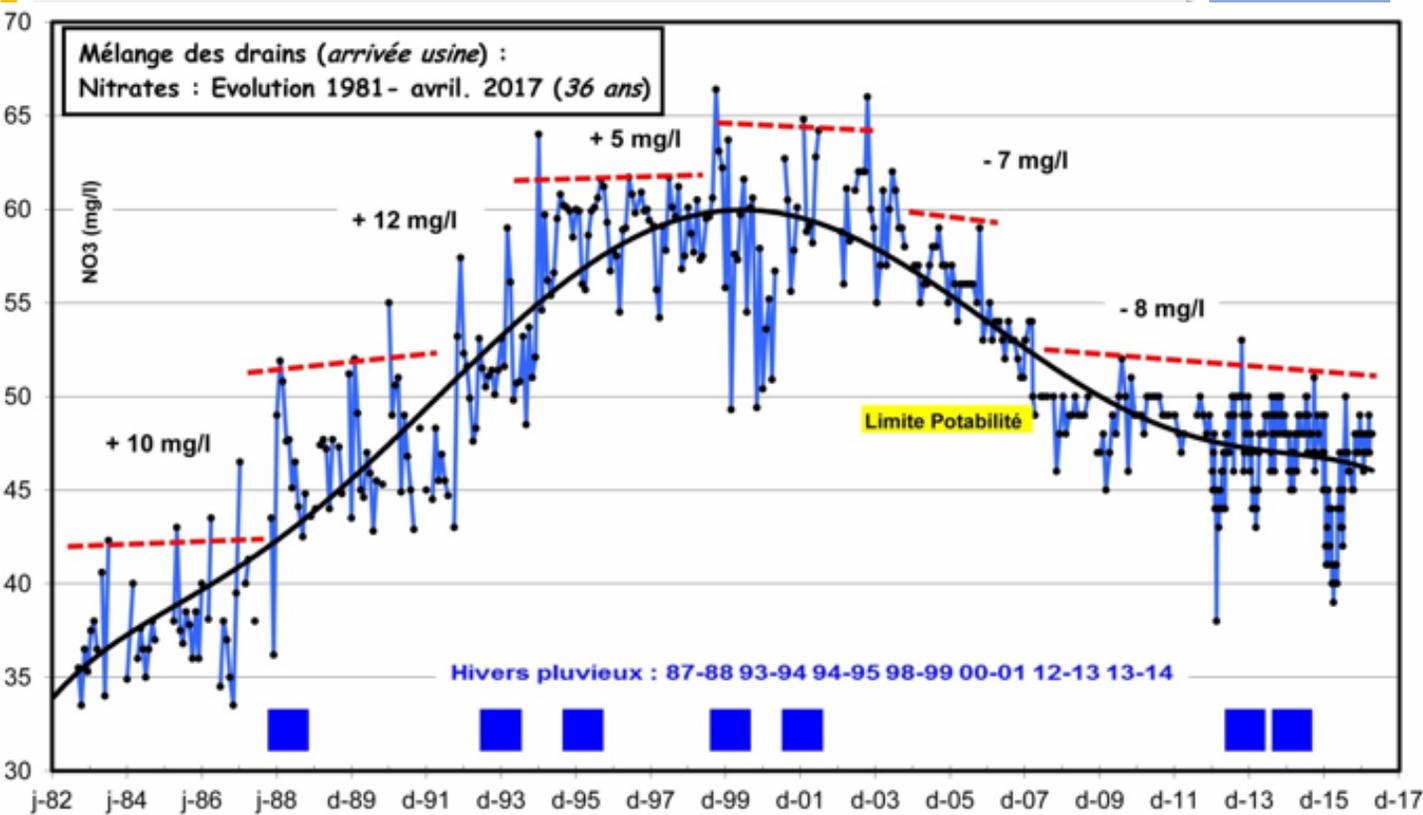


Les enjeux environnementaux du territoire

État de la
ressource en
eau

Eaux souterraines : ressource relativement peu protégée : les drains sont peu profonds et les fonds de vallée sont en conséquence marqués par une quasi absence de zones tampons protectrices (zones humides en particuliers).
Les eaux de mélange présentent régulièrement des concentrations en nitrate supérieures à 50 mg/l et certains drains fournissent une eau toujours supérieure à cette valeur.

Eaux de surface : globalement en bon état écologique.



Objectif principal du programme d'action: diminuer les concentrations en nitrates dans les Drains, afin d'atteindre les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral du mois de juin 2012.

	Arrêté préfectoral "captage prioritaire"	SAGE Couesnon (masse d'eau souterraine FRG016)
Objectif à atteindre	45 mg/l en quantile 90	50 mg/l en quantile 90
Année atteinte objectif	Fin 2015 selon l'AP ; fin 2021 selon le contrat Drains	Fin 2015

Objectifs secondaires du programme d'action :

- La limitation de la pression de pâturage à 600 JPP//ha/an
- une limitation des retournements des prairies temporaires à 20% de la surface de ces prairies en moyenne sur 3 ans.
- Le développement du semi sous couvert de maïs sur les drains 2, 4, 7, 10, ciblés comme n'ayant pas atteint les objectifs de qualité de l'eau à ce jour.

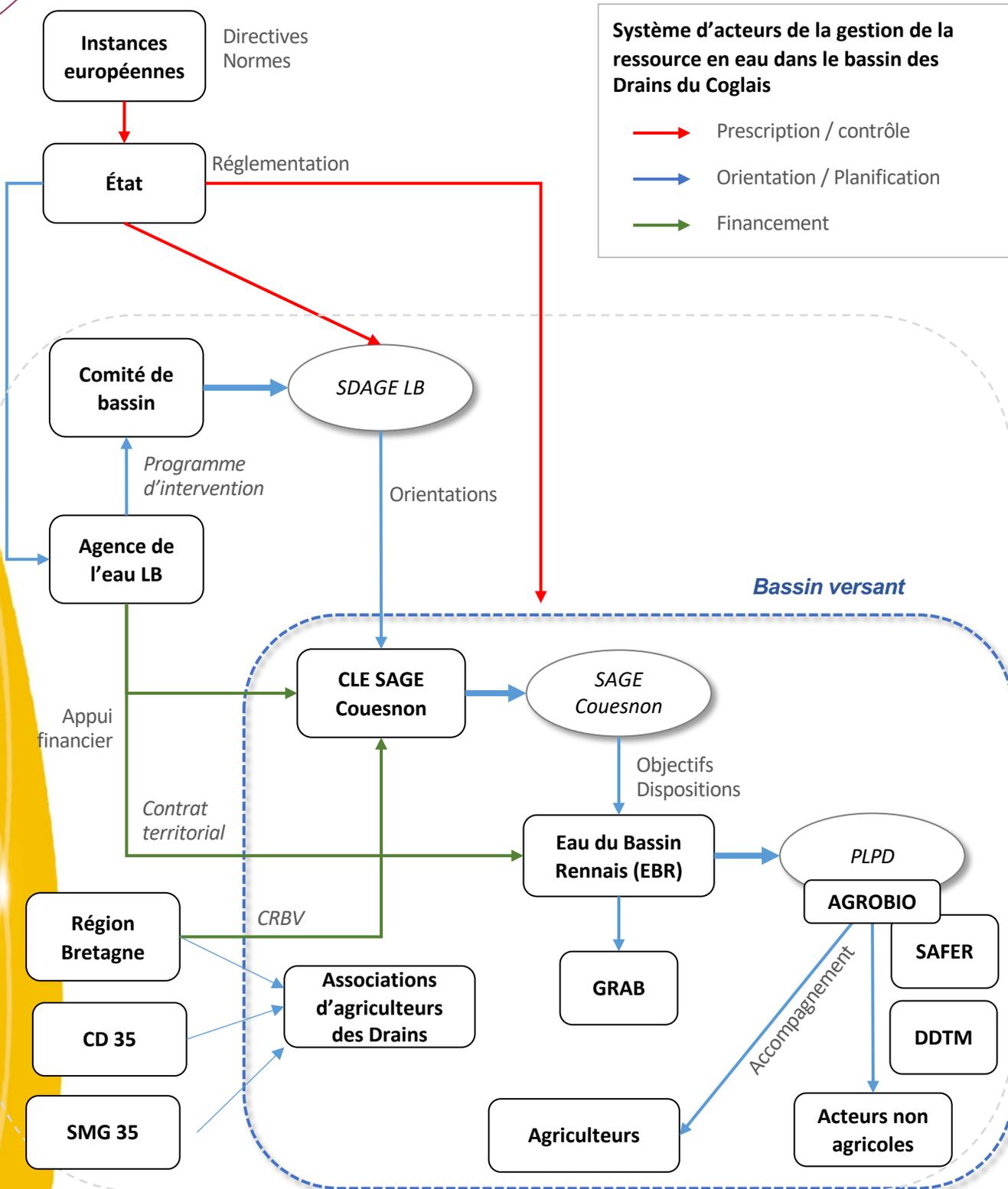
Notons que les agriculteurs du drain n°5 étant soumis à la phase obligatoire de l'arrêté captage prioritaire, leur accompagnement ne pourra se faire dans les domaines visés par les obligations réglementaires.

ENJEUX
PRIORITAIRE
DU contrat
territorial
2017-2021



Logiques d'action, ressources et stratégies des acteurs territoriaux

Schéma de la gouvernance environnementale





Logiques d'action, ressources et stratégies des acteurs territoriaux

Modalités d'actions

Depuis la fin d'année 2012, et dans le cadre du contexte "captage prioritaire", la coordination du contrat sur les Drains est assurée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, en partenariat avec le SMPBC (Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon). Le contrat de territoire des Drains s'inscrit dans le cadre des actions "pollutions diffuses" du SAGE Couesnon.

Objectifs EBR 2018

- Atteindre une qualité d'eau nécessaire à la potabilisation de l'eau prélevée,
- Réduire la teneur en nitrates de l'eau des 13 Drains,
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau,
- Développer des modèles d'agriculture exemplaires sur le territoire (agriculture bio, herbagère et économe en intrants),
- Accompagner le maintien des changements de pratiques initiés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'arrêté préfectoral "captage prioritaire".
- Inciter à la réflexion ou l'engagement dans le projet de valorisation économique des productions agricoles mené par La Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Accompagnement collectif et individuel

- portes ouvertes d'exploitations sur l'autonomie des systèmes de production,
- visites de parcelles de démonstrations,
- formations sur le fonctionnement des sols,
- diagnostics d'évolution progressive de système de production,
- conseils de fertilisation.

Tableau n°1. Indicateurs de performance de mise en œuvre du programme d'action sur les Drains du coglais (2014-2017)

Nature de l'indicateur	2014	2015	2016	2017
Moyenne nitrates (mg/l)	47.7	48	46	
Nombre d'exploitations ayant contractualisé une MAE au cours de l'année	3	5	2	3
Nombre d'exploitations sous contrat MAE au total	25	25	16	15
Proportion de la surface agricole sous contrat MAE	29.66 %	30 %	16%	
Nombre d'exploitations ayant signé la charte d'engagement "captage prioritaire" (total signatures)	58	80	82	82
Nombre d'exploitations en agriculture durable (MAE type MAB, CAB, SFEI, SPE)	17	15	16	
Nombre d'exploitations en agriculture biologique (AB ou conversion)	4	5	6	8
% de SAU en bio sur le bassin versant	7.21 %	7.5 %	8%	



Analyse des modalités de mise en œuvre des PPE

Instruments de mise en œuvre mobilisés

Cadres d'actions mobilisés : Aire d'alimentation de captage (AAC) • Déclaration d'Utilité Publique • Périmètre de Protection de Captage sur les 12 captages • Contrats territoriaux de bassins versants 2014-2018 sur tous les bassins Versants

Modalités d'adaptation des politiques au contexte local

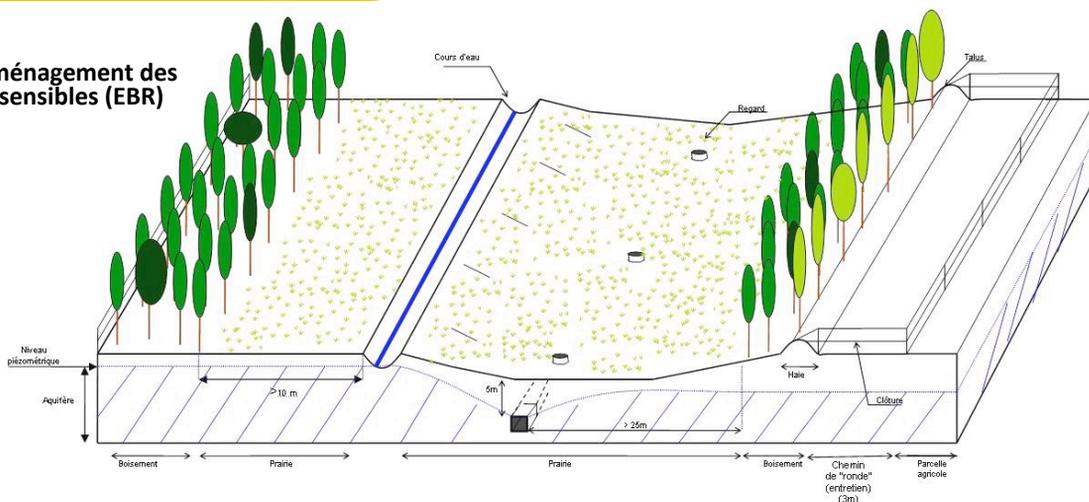
Deux leviers d'action publique : la maîtrise foncière et la valorisation économique des productions, en partenariat étroit avec les élus locaux et la profession agricole..

EBR a construit en 2008 avec la profession agricole des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt), puis en 2014 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour répondre aux enjeux de chaque captage (réduction de l'usage des pesticides et de l'azote, gestion des zones humides, entretien du bocage) et en complément des mesures nationales sur le bio (conversion et maintien sans surévaluation du montant) et les Systèmes Fourragers Economes en Intrants (SFEI).

Marque « Terre de sources »

A la suite du Grenelle de l'environnement et de la circulaire du 2 mai 2008 sur l'exemplarité de l'État, les services d'EBR ont intégré le groupe de travail sur l'achat bio local du Réseau Grand Ouest des Collectivités Locales (RGO). Fort de ces réflexions, le service de la Commande Publique de Rennes Métropole a proposé un modèle de marché public permettant d'acheter directement auprès d'agriculteurs situés sur les AAC de la collectivité acheteuse.

Figure 10. Aménagement des périmètres sensibles (EBR)



Accommodation des règles et des objectifs de l'action publique par les exécutants

1/ arrêté préfectoral PPC sur les drains du Coglais (octobre 1994)

- 25 ha en périmètre immédiat
- 138 ha en périmètre rapproché sensible, pour acquisition à moyen terme
- 883 ha en périmètre rapproché complémentaire

2/ choix des services de l'Etat et ville de Rennes

- Limiter le PPI
- Diviser le PPC-R sensible + complémentaire
- Etendre la zone d'emprise du remembrement initialement prévue pour l'A84

3/ Convention SAFER-ville de Rennes

- Pour le PPI et le PPR sensible
- Principe de réserve foncière pour éviter les expropriations



Analyse des dimensions foncières des PPE

Stratégies de maîtrise foncière déployées par les acteurs collectifs

Le contexte

Une volonté des élus d'Eau du Bassin Rennais d'une politique foncière forte sur les Drains : mise en réserve, échanges, acquisitions directe

Déjà propriétaire de 540 ha sur l'ensemble des AAC dont 150 ha aménagés et boisés sur les captages souterrains des Drains du Coglais, EBR a décidé de continuer sa politique d'acquisition foncière avec l'idée de conserver la vocation agricole des terres nouvellement acquises et d'encourager les pratiques vertueuses.

Une première étape : le conventionnement avec la SAFER

- En février 2010, une convention a été signée entre la SAFER, l'AELB et les chambres d'agriculture : les Drains du Coglais y sont classés « captage expérimental ». → CONTEXTE FAVORABLE
- Une convention signée entre la SAFER Bretagne et Eau du Bassin Rennais en 2012
 - Pour être reconnu en tant qu'acteur de la politique foncière
 - Pour être informé des transactions, des appels à candidature
 - Pour se positionner le cas échéant pour la mise en réserve parcellaire, ou l'acquisition

Des acquisitions directes, avec location BRCE

- sur les Drains 2,4,7 avec l'appui de la SAFER.
- Prise en charge 50% de l'AELB (coût du foncier + frais).
- Les parcelles acquises sont ensuite louées via un bail rural à clause environnementale (BRCE) qui imposera un cahier des charges très strict (zéro pesticide, autonomie alimentaire, limitation de la fertilisation azotée) contre un loyer peu élevé : 50 €/ha/an contre 180€). Les 6 premiers ha viennent d'être acquis.

Une réserve foncière

- sur les Drains 2,4,7 et 5 et 10 avec l'appui de la SAFER.
- Prise en charge 50% de l'AELB (coût du foncier + frais)

Des échanges fonciers

- sur tous les Drains pour favoriser le regroupement parcellaire à proximité des sièges d'exploitation et faire évoluer les systèmes de production.
- Prise en charge de l'animation et des frais annexes (géomètre, notaire..). Un premier projet d'échange de 66 ha a été finalisé en 2014.



Analyse des dimensions foncières des PPE

Mécanismes d'arrangement et de régulation des droits et usages du foncier

1^{er} projet d'échange foncier en 2014 (66 ha)

Objectifs :

- Regrouper les parcelles pour limiter le surpâturage
- Limiter les exploitants « extérieurs » (108 exploitants sur le bassin versant, dont 45 sièges)

Difficultés :

- Lien au foncier non « objectif » et non « rationnel »
- Aménagement foncier (et ses conflits) récent
- Pas de possibilité pour EBR de suivre l'évolution de l'exploitation

⇒ besoin de confiance

Organisation :

- Partenariat avec l'association des agriculteurs, la Chambre d'agriculture 35, la SAFER + soutien CD35, AELB, DDTM
- Point de départ : une réserve foncière SAFER de 7ha, idéalement située

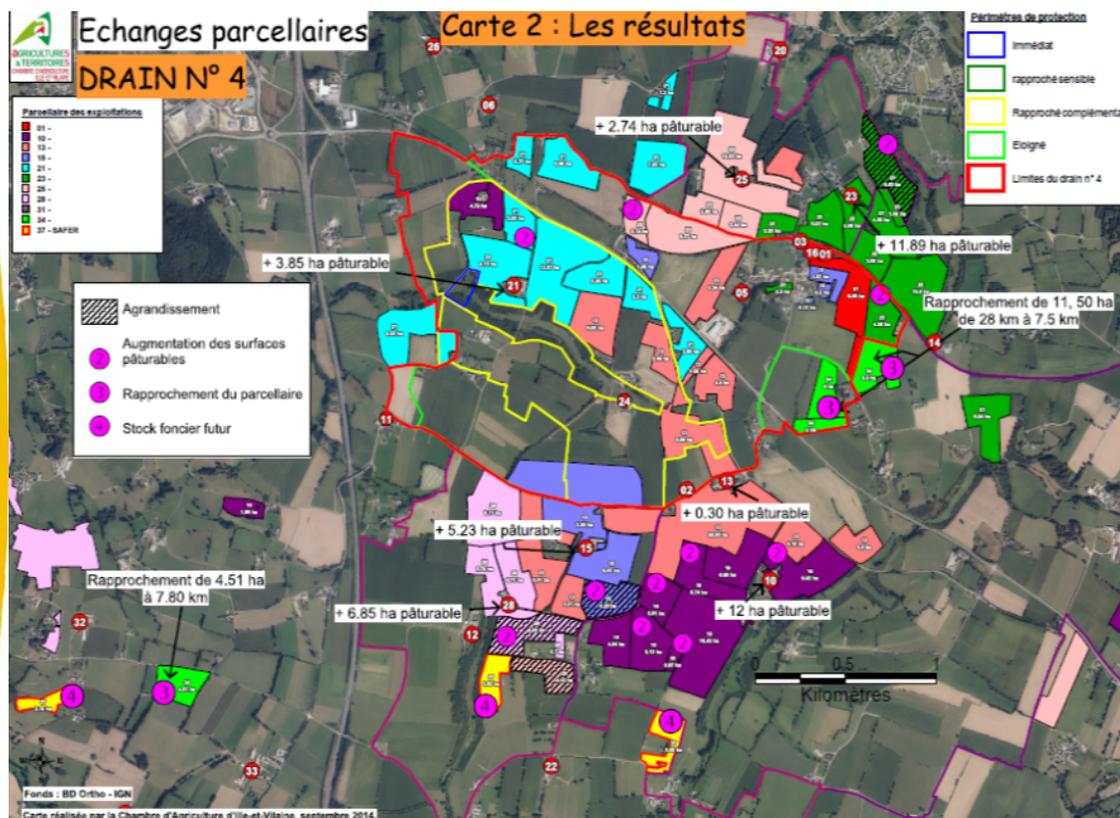
2 ans et demi de rencontres – 15 scénarii – 8 rencontres officielles

Signatures avec 7 exploitants + SAFER

Résultats atteints :

- ✓ Tous les agriculteurs ont augmenté leur surface pâturable (de 0,3 à 12 ha)
- ✓ 3 agriculteurs ont rapproché des surfaces du siège (à l'extérieur du bassin versant)
- ✓ 4 agriculteurs ont atteint l'objectif de 600 JPP/ha/an

Figure 11. Carte des échanges parcelaires 2014





Analyse des dimensions foncières des PPE

Mécanismes d'arrangement et de régulation des droits et usages du foncier

Bilan 1^{er} projet d'échange foncier

Fin de l'échange : 6,6 ha ne peuvent être acquis

- Choix d'Eau du Bassin Rennais d'acquérir ces parcelles (Drain n°4 prioritaire)
- Mise en location à un agriculteur en difficulté, à conforter
- Bail Rural à Clauses Environnementales (clauses : engrais minéral interdit, limitation de la fertilisation, pesticides interdits, cultures uniquement destinées à l'alimentation du troupeau..)

Bilan sur 3 ans :

- 80 jours de travail (Eau du Bassin Rennais + CA35 + SAFER), soit 32 000 €
- 14 000 € de frais de géomètre / notaire
- Hors investissement final des 6,6 ha

Un 2^e projet d'échanges fonciers a suivi

Le point de départ

3 exploitants partent en retraite, sur le même Drain

en confiant leurs parcelles / bâtiments à la SAFER.



Appel à candidature – nombreuses candidatures



L'association des agriculteurs décide de réunir les agriculteurs afin de proposer un projet collectif à la SAFER.

Bilan : Un projet collectif : des attributions + des échanges

- Un GAEC en fort surpâturage se scinde : indicateur de pression pâturage (IPP) OK,
- L'installation d'un jeune possible, avec IPP OK
- L'exploitant ayant perdu des surfaces ces dernières années en retrouve : IPP OK
- La petite exploitation est confortée durablement

Fin du projet : acquisition Eau du Bassin Rennais pour BRCE de 12 ha, pour l'un des exploitants du projet,

D'autres projet d'échanges fonciers en cours

Un échange / attribution à partir d'une exploitation sur un secteur stratégique pour l'eau

- Les parcelles réattribuées à des exploitants engagés pour l'eau
- 1 ha en PPC sensibles acquis + 1,5 ha en zone humide

Des parcelles louées qui ne trouvaient pas d'acquéreurs :

- partenariat avec la SAFER pour une acquisition,
- location en BRCE lors du départ en retraite de l'exploitant (avec échanges pour localisation en zone plus sensible)

Signature d'une convention avec la SAFER sur une autre AAC (Chèze-Canut) afin de permettre des échanges / acquisition en PPC



Analyse des dimensions foncières des PPE

Mécanismes d'arrangement et de régulation des droits et usages du foncier

Transmission / installation

Un agriculteur en retraite a vendu ses terres en lots via un BRCE pour pérenniser les actions environnementales mises en œuvre depuis 1992 (plantation de haies, bandes enherbées), .

En parallèle, il a décidé d'accompagner les agriculteurs, de façon à les sensibiliser sur le terrain aux conséquences positives de ces mesures de protection environnementales.

Résultats : les effets des politiques d'environnement

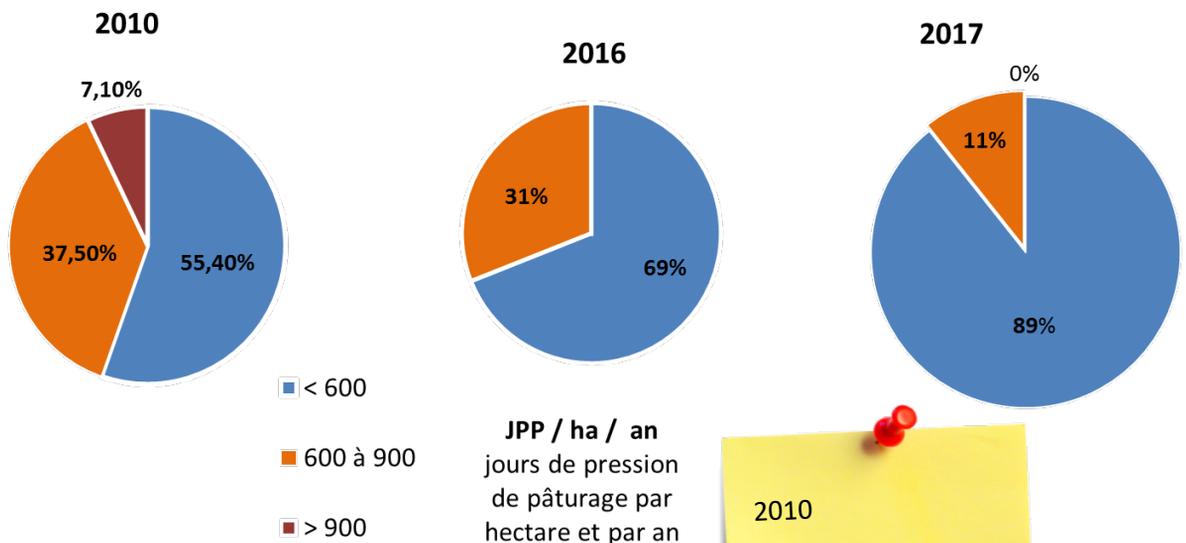
Sur les pratiques agricoles

Depuis le DTPA réalisé en 2010, le risque de fuite de nitrate a fortement diminué.

la pression de pâturage a été fortement réduite (92% de la SAU à est à moins de 600 JPP.UGB/ha/an en 2015 contre 70% en 2010).

Ce changement de pratiques a été permis par les échanges parcellaires et le travail de veille foncière mise en place avec la SAFER et Eau du Bassin Rennais.

Figure 12. AAC des Drains: amélioration de la pression de pâturage entre 2010 et 2017 (DTPA 2010 et 2015)



2010

30% SAU > 600 JPP

2015

8% SAU > 600 JPP



Résultats : les effets des politiques d'environnement

Sur les pratiques agricoles

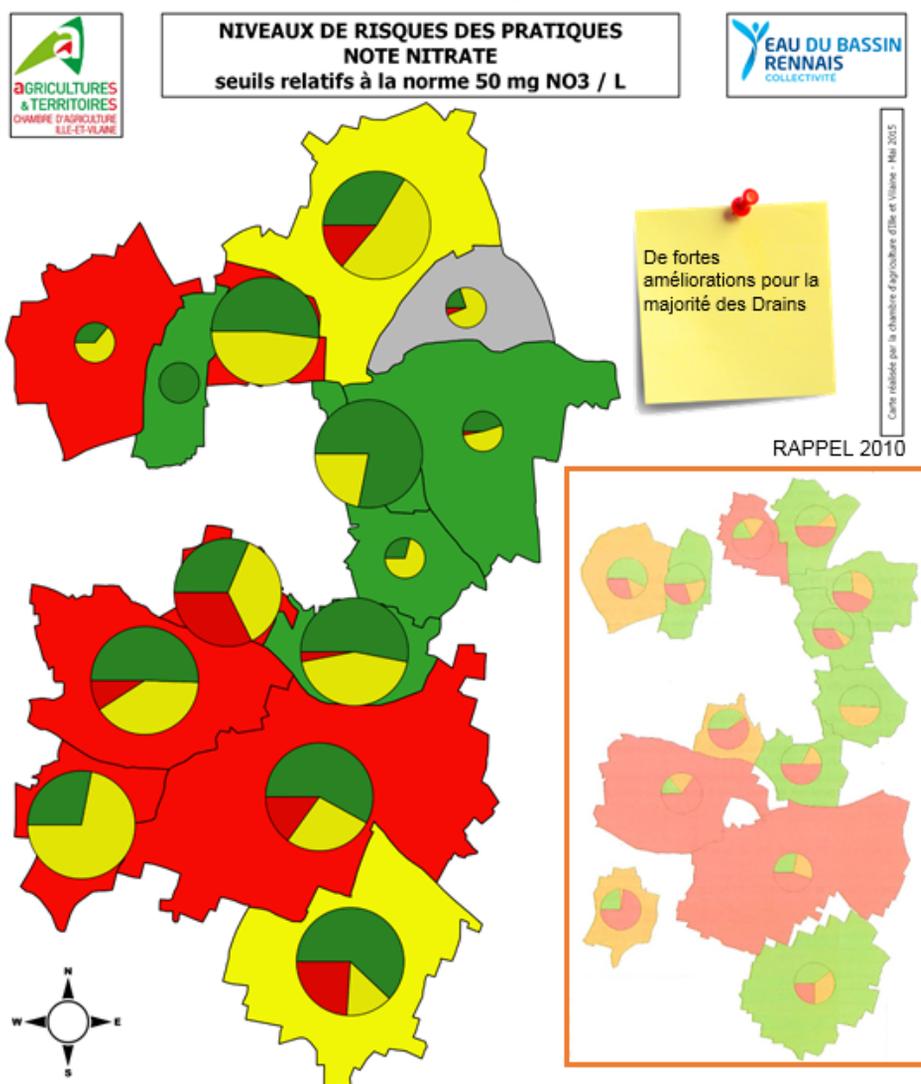
Evolution importante des pratiques en 15 ans

- diminution des apports azotés minéraux de 60uN/ha de SAU
- Mise aux normes réalisées tôt sur toutes les exploitations
- Seuils réglementaires 170/210 respectés

Rotations : davantage de prairies de fauche riche en azote au détriment du maïs ensilage et des céréales

Equilibre de fertilisation mieux respecté: la surfertilisation minérale a disparu : les exploitants sont autonomes avec les effluents d'élevage

Figure 13. Amélioration de la note nitrate* (2010 - 2015)



Il n'y a plus de Drains désormais avec une note nitrate en « risque fort » tandis qu'on en comptait 3 en 2010.

De fortes améliorations pour la majorité des Drains

RAPPEL 2010

Répartition de la SAU enquêtée par niveaux de risques des pratiques de rotation et de fertilisation

- Risque faible - Note < 40 UN
- Risque moyen - 40 UN <= Note < 57 UN
- Risque fort - Note >= 57 UN

Teneur en nitrates à l'exutoire des drains

Données 2015 EBR Quartile 90

- NO₃ < 45 mg/L
- 45 mg/L <= NO₃ < 50 mg/L
- NO₃ >= 50mg/L

Drains de la Ville de Rennes - 2015

SAU drain enquêtée

- > 60%
- < 50%

*Note nitrate: addition de la note rotation et de la note fertilisation obtenues pour chaque parcelle moyennée à l'échelle de chaque drain ou à l'échelle de l'ensemble du bassin versant



Résultats : les effets des politiques d'environnement

Sur les pratiques agricoles

Accompagnement au désherbage alterné

Accompagnement technique

Créé par le réseau des agriculteurs biologiques en Bretagne (FRAB, GAB et Agrobio) pour les producteurs conventionnels situés sur des bassins versants, Opti'maïs est un outil d'aide à la décision pour le désherbage alterné.

Lauréat des Trophées de l'eau 2011 de l'AELB, il vise à intégrer les techniques du désherbage mécanique dans les stratégies classiques de désherbage et in fine à limiter le recours aux pesticides sans impacter le rendement de la culture.

Accompagnement financier

La Ville de Rennes puis EBR aujourd'hui, a décidé d'encourager financièrement la pratique du désherbage mécanique.

Dans la limite de la réglementation européenne, cette aide est apportée en complément de celles du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) accordées aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), aux Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) et aux agriculteurs investissant dans du matériel de désherbage mécanique (houes rotatives, bineuses, etc.).

Dynamiques collectives

L'InterCUMA du Coglais a bénéficié d'une aide à l'achat d'une bineuse autoguidée capable de biner le maïs à différents stade de maturité (120 ha concernés annuellement).

Certains agriculteurs conventionnels utilisent la bineuse en alternance avec un passage d'herbicide, ce qui permet une diminution de 50 % des produits utilisés.



Résultats : les effets des politiques d'environnement

Sur les droits et usages du foncier

130 ha acquis par EBR sur les drains du coglais (Déjà propriétaire de 540 ha sur l'ensemble des AAC)

Evolutions prévues sur 33 exploitations (enquête DTPA 2015):

- 10 départs
- 1 projet de scission d'exploitation en 2 nouvelles
- 2 projets de regroupements d'exploitation

Les acteurs agricoles et les acteurs de l'eau considèrent les échanges fonciers comme une action phare du programme d'action sur les Drains et souhaitent poursuivre ce travail.

Bilan et perspectives : quel rôle des PPE dans le maintien / la transformation de l'agriculture et le foncier agricole ?

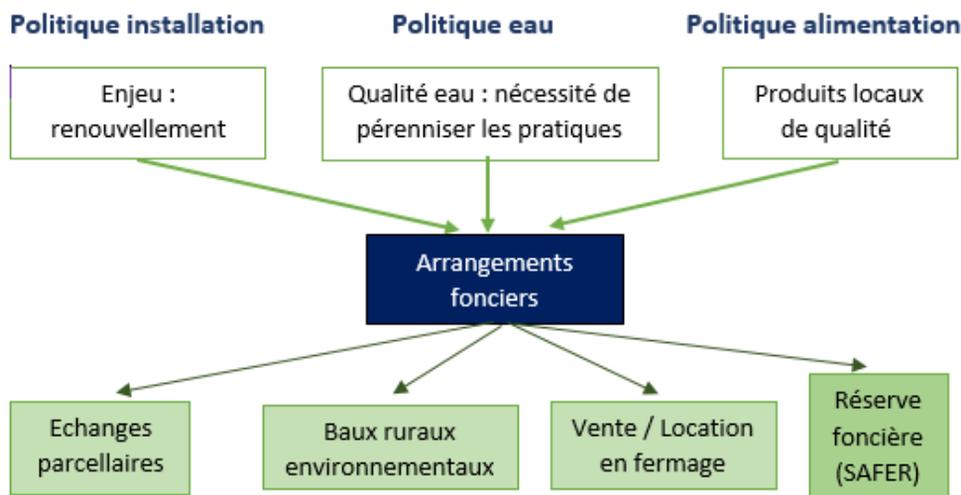


Figure 14. Schéma de synthèse de mise en place d'arrangements fonciers par rapport aux politiques publiques

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :

www.psd.fr
www.psdrgo.org
www.farmaine.fr

Pour citer ce document :

PECH, Michel (2020)
*FAR*Maine : Drains du Coglais,
Projet PSDR FARMAINE,
Pays de la Loire, Bretagne, Normandie,
Nouvelle-Aquitaine
Série Les Focus PSDR4

Contacts :

PSDR Grand Ouest :

Philippe Mérot (INRA)
philippe.merot@rennes.inra.fr
Catherine Vassy (INRA)
catherine.vassy@nantes.inra.fr

Direction Nationale PSDR :

André TORRE (INRA)
torre@agroparistech.fr

Animation Nationale PSDR :

Frédéric WALLET (INRA)
frederic.wallet@agroparistech.fr
Sabine Nguyen Ba (INRA)
Sabine.Nguyen-Ba@versailles.inra.fr

Arrangements existants +/- Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



Installer les JA avec des contraintes environnementales

Fournir eau de qualité et produits locaux durables

Le programme PSDR Grand Ouest bénéficie de financements de l'INRAE, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Bretagne, la Région Normandie, et la Région Pays de la Loire.